



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi 9 décembre 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

Cinq (5) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

Monsieur le maire fait une mise au point concernant la présence d'un véhicule de la Sureté du Québec dans le stationnement de l'hôtel de ville. À la dernière réunion du conseil, en novembre dernier, il y a eu débordements d'agressivité de la part de certains citoyens mécontents qui ont tenu, entre autres, des propos intimidants et diffamatoires.

Pour cette raison le conseil a unanimement et solidairement décidé de prendre tous les moyens nécessaires afin d'éviter de revivre pareille situation, incluant l'intervention des forces de l'ordre. Le conseil municipal ne veut en aucun cas revivre cette fâcheuse situation. Monsieur le maire rappelle également que la municipalité a adopté une Politique de tolérance zéro et tient à ce que les relations entre les citoyens et la municipalité soient respectueuses, et ce, en tout temps.

**2019-12-282
6918**

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**2019-12-283
6918**

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 novembre 2019.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

**2019-12-284
6918**

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 novembre 2019.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 156 m³, moyenne : 74 m³/jr
Secteur Les Buissons : 5 093 m³, moyenne: 176 m³/jr
Station de recherche : non disponible
Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 13 et 27 novembre 2019
Incendies: 10, 21 et 26 novembre 2019
Premiers répondants : 11 et 21 novembre 2019
Formation des pompiers : 2, 3, 9, 23, et 24 novembre 2019
Rencontre : 13 et 17 novembre 2019

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : aucun

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2019-12-285
6919

CORRESPONDANCE

Reçue :

- * M. Jean-Sébastien Dion, directeur, ministère de la Sécurité publique -19-11-27- Information : si le projet de Règlement est édicté sans modifications et qu'il entre en vigueur, le montant payable pour les services de la Sûreté du Québec pour 2020 serait de 85 369 \$.
- * Les ministres M. Benoît Charette et Mme Andrée Laforest, gouvernement du Québec -19-12-02- informations concernant le suivi du plomb dans l'eau potable.
- * M. Frédéric Guay, sous-ministre, ministère des Affaires municipales et Habitation -19-12-05- envoi de la parution du Plan stratégique 2019-2023 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Expédiée :

- * Mme Maryvonne Tremblay, Maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. -19-11-12- Envoi de la résolution numéro 2019-11-263 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remettra un montant de 5 000\$ à la Maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. selon les factures déposées pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement pour l'année 2019.
- * Mme Caroline Courcy, directrice adjointe au développement des affaires, Maxi Métal inc. 19-11-12- Envoi de la résolution numéro 2019-11-270 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission de Maxi Métal inc. pour l'acquisition d'un camion-citerne pour le service des incendies, au montant négocié de 311 807,60 \$, taxes incluses.
- * Mme Lise Fortin, directrice générale, MRC de Manicouagan 19-11-12- Envoi de la résolution numéro 2019-11-271 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise des dépenses au montant de 51 000 \$, plus taxes, pour les travaux au portail d'entrée et que ce montant soit pris dans le fonds Toulnostouc.
- * M. Michel Belles-Isles, directeur de projet, Englobe Corp. -19-11-12- Envoi de la résolution numéro 2019-11-276 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate Englobe Corp. afin de procéder à la caractérisation détaillée de la faune benthique et à une description du substrat dans le secteur visé par les travaux de stabilisation dans le secteur de la rue Labrie Est, au coût de 11 021,77 \$, plus taxes.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-12-286
6920

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2019-12-16, ainsi que les transferts budgétaires suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2019

Transferts:

02 11000 493	Réception	+ 300 \$
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	+ 200 \$
02 13000 331	Téléphonie	+ 150 \$
02 13000 527	Ent. et rép. – Équipement ADM	+ 200 \$
02 19000 522	Ent. et rép. – Édifice municipal	+ 750 \$
02 22000 522	Entretien bâtiment – Caserne	+ 1 500 \$
02 32000 522	Entretien garage et entrepôt	+ 3 400 \$
02 41200 522	Ent. et rép. – Usine eau	+ 5 250 \$
02 70120 522	Ent. et rép. bâtiment	+ 1 500 \$
02 70130 141	Salaire régulier - Patinoire	+ 700 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	+ 150 \$
02 70190 526	Entretien VTT – Ski de fond	+ 50 \$
		+ 14 150 \$
02 11000 610	Aliment - Élus	- 150 \$
02 13000 141	Salaire régulier – Adm.	- 1 000 \$
02 13000 454	Formation et perfectionnement	- 800 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	- 250 \$
02 19000 200	Charges sociales – Employeur	- 50 \$
02 22000 141	Salaire régulier – Prév. Incendie	- 1 500 \$
02 32000 521	Entretien – Infrastructures routières	- 8 400 \$
02 41200 526	Ent. et rép. – Machinerie purification	- 1 750 \$
02 70130 454	Services de formation	- 250 \$
		- 14 150 \$

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2019-12-287
6921

CALENDRIER 2020 – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 148 du Code municipal, la municipalité locale doit établir, par résolution, avant le 31 décembre 2019, le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2020 :

Lundi	20 janvier 2020	19 h 30
Lundi	10 février 2020	19 h 30
Lundi	9 mars 2020	19 h 30
Mardi	14 avril 2020	19 h 30
Lundi	11 mai 2020	19 h 30
Lundi	8 juin 2020	19 h 30
Lundi	6 juillet 2020	19 h 30
Lundi	10 août 2020	19 h 30
Lundi	14 septembre 2020	19 h 30
Mardi	13 octobre 2020	19 h 30
Lundi	9 novembre 2020	19 h 30
Lundi	14 décembre 2020	19 h 30

DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 5.3.5 du Règlement numéro 338-18 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, un membre du conseil doit déclarer tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu et qui n'est pas de nature purement privé, lorsque sa valeur excède 200 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour dépôt le registre des déclarations des élus de décembre 2018 à novembre 2019.

2019-12-289
6921

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT #4 – TRAVAUX DE RELOCALISATION DU ROND-POINT DE LA RUE LABRIE OUEST ET DES INFRASTRUCTURES DU PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT la demande de paiement #4 de Jean Fournier inc. pour les travaux terminés au 4 novembre 2019 concernant la relocalisation du rond-point et des infrastructures du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la réception définitive des ouvrages et du paiement de la retenue contractuelle de 5 % du coût des travaux, le montant à payer est de 18 233,48 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Leblanc, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au paiement de la



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

demande de paiement #4 de Jean Fournier inc., pour la réception définitive des ouvrages et le paiement de la retenue contractuelle de 5 % concernant les travaux de relocalisation du rond-point de la rue Labrie Ouest et des infrastructures du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes. Le montant à payer est de 18 233,48 \$, taxes incluses.

Les coûts seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

2019-12-290
6922

RÉCEPTION PROVISOIRE TOTALE DES TRAVAUX ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT #8 – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU FLEUVE SAINT-LAURENT – RUE LABRIE OUEST

CONSIDÉRANT la demande de paiement #8 de Jean Fournier inc. pour les travaux terminés au 4 novembre 2019 concernant la stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent rue Labrie Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation de la réception provisoire totale des ouvrages et du paiement de la retenue contractuelle de 5 % (du coût des travaux) avec une retenue temporaire de 4 000,00 \$ (pour les ouvrages déficients), le montant à payer est de 83 859,47 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Leblanc, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au paiement de la demande de paiement #8 de Jean Fournier inc., pour la réception provisoire totale des ouvrages et le paiement de la retenue contractuelle de 5 % avec une retenue temporaire de 4 000,00 \$, pour les ouvrages déficients, concernant les travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent rue Labrie Ouest. Le montant à payer est de 83 859,47 \$, taxes incluses.

Les coûts seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

2019-12-291
6922

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2019-05 – ISOLATION CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à un appel d'offres sur invitation 2019-05 pour l'isolation du plancher du Centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QU' après l'analyse des soumissions reçues, la soumission d'Isolation FC est la plus basse conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission d'Isolation FC pour l'isolation du plancher du Centre des loisirs, au coût de 28 743,75 \$, taxes incluses.

Il est également résolu que le montant pour réaliser les travaux soit pris dans le surplus accumulé.

2019-12-292
6922

PROGRAMMATION FINALE DE TRAVAUX – TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la programmation finale de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2019-12-293
6923

**ÉVALUATION DES BÂTIMENTS ET LEURS CONTENUS – ASSURANCES
POUR 2020**

CONSIDÉRANT Le rapport déposé par la firme SPE valeur assurable concernant l'évaluation des bâtiments municipaux et leurs contenus;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements doivent être apportés à la protection des bâtiments municipaux et leurs contenus, dans le dossier des assurances de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les ajustements des valeurs des bâtiments municipaux et leurs contenus prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2020.

2019-12-294
6923

POMPIERS VOLONTAIRES – FORMATION «POMPIER 1»

CONSIDÉRANT le départ d'une cohorte pour la formation «Pompier 1» pour les nouveaux pompiers, qui aura lieu à Baie-Comeau ;



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT QU' il y a deux apprentis pompiers de la brigade de pompiers volontaires de Pointe-aux-Outardes qui participeront à la formation «Pompier 1»;

CONSIDÉRANT l'offre de formation de la Commission scolaire de l'Estuaire - Service aux entreprises pour la formation «Pompier 1».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'inscription de deux (2) apprentis pompiers, soit MM Maxime Dugas et Richard Simard qui participeront à la formation « Pompier 1 » offerte par la Commission scolaire de l'Estuaire - Service aux entreprises, au coût total de 2 113.12 \$, taxes incluses.

**2019-12-295
6924**

ENGAGEMENT - SURVEILLANTS CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire engager du personnel afin d'assurer la surveillance auprès des jeunes et des adultes pendant les heures d'ouverture du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE M. Aurèle Imbeault et Tommy Imbeault sont intéressés par cet emploi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu l'unanimité des conseillers présents, d'engager M. Aurèle Imbeault et Tommy Imbeault, pour la période d'ouverture du Centre des loisirs et de la patinoire soit entre décembre 2019 et la mi-mars 2020 (selon les humeurs de Dame Nature), comme surveillants des loisirs pour un maximum de 40 heures/semaine, au taux horaire selon la convention collective.

**2019-12-296
6924**

FIXER LA DATE – DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de fixer au mardi 17 décembre 2019, à 19 h 00, une session spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020 et du plan triennal des immobilisations 2020, 2021 et 2022.

**2019-12-297
6924**

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

AFFAIRES NOUVELLES

**2019-12-298
6924**

AMÉLIORATIONS BÂTIMENTS MUNICIPAUX – VISITE PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT la visite de prévention incendie qui a été effectuée dans les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications, des corrections ou des améliorations doivent être réalisées selon le rapport déposé par la préventionniste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les dépenses suivantes :

- Vérification des lumières, sorties d'urgence et système incendie par SPI Sécurité au coût de 1 000 \$, plus taxes.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



➤ 2 fermes portes	174,94 \$
➤ 3 barres-paniques	297,00 \$
➤ 3 réducteurs extérieurs	291,00 \$
➤ 1 ferme porte sans bras	123,00 \$
➤ 2 portes et cadres d'acier	3 497,00 \$
➤ Poignée avec numéros et barre panique	1 167,00 \$

Pour un total de 5 549,94 \$, plus taxes, chez Rona

2019-12-299
6925

**RELEVÉS D'ARPENTAGE – RÉPARATION DE L'ENROCHEMENT SUR LA
RUE LABRIE OUEST**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de l'enrochement doivent être faits en bordure de la rue Labrie Ouest;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation a été déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre de répondre aux précisions demandées par le ministère, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire procéder à des relevés d'arpentage dans le secteur visé par les travaux de réparation de l'enrochement sur la rue Labrie Ouest;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres inc. afin de réaliser les travaux d'arpentage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres inc. afin de procéder aux relevés d'arpentage dans le secteur visé par les travaux de réparation de l'enrochement sur la rue Labrie Ouest, au coût de 3 500 \$, plus taxes.

2019-12-300
6925

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER - PROGRAMME DE SOUTIEN À DES
PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA
PÉRIODE ESTIVALE 2020**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;
- d'autoriser Mme Joëlle Bernier, superviseure des loisirs et de la culture, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2019-12-301
6926

AUTORISATION DE SIGNATURES – RENOUELEMENT DES CONTRATS DES EMPLOYÉS CADRES

CONSIDÉRANT les négociations pour le renouvellement des contrats des employés cadres de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu entente entre les employés et la partie patronale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Serge Deschênes, maire, et un représentant du comité ressources humaines, à signer le renouvellement des contrats des employés cadres de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, soit celui de la directrice générale et secrétaire trésorière, celui de l'inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics et celui de la superviseure des loisirs et de la culture, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

2019-12-302
6926

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-12-303
6926

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 22.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE